

## DIRECTIVE ADMINISTRATIVE 161

# DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS

### PRÉAMBULE

L'utilisation des défibrillateurs externes automatisés (DEA) a été approuvée dans les établissements du Conseil scolaire Centre-Est dans le but d'augmenter le taux de survie des victimes d'un arrêt cardiaque soudain lorsque ceux-ci sont utilisés conjointement avec une analyse précoce des symptômes, une activation rapide du service médical d'urgence (911 - ambulance), une application précoce de la réanimation cardio-pulmonaire (RCP). Il a été démontré qu'une défibrillation précoce (idéalement dans les 3 à 5 premières minutes suivant l'arrêt cardiaque) augmente le taux de survie et favorise les meilleurs résultats possibles de rétablissement. Récemment, grâce à l'utilisation de microprocesseurs, l'utilisation des DEA est devenue plus courante et plus facile à utiliser correctement par les individus qui ne possèdent pas de formation médicale.

### PROCÉDURE

#### 1. Sélection des sites

Le Conseil scolaire Centre-Est installera un DEA dans chacun de ses établissements. Le site d'installation sera sélectionné en fonction de son emplacement central, de sa proximité d'endroits où se pratique des activités physiques et idéalement à la disposition des groupes d'utilisateurs du site.

#### 2. Sélection des appareils

Tous les DEA doivent être conformes aux normes CSA avant d'être installés et doivent être entretenus conformément aux spécifications du fabricant. Les DEA seront installés dans des armoires munies d'une alarme et d'une signalisation appropriée qui sera apposée à l'extérieur de l'armoire. La personne responsable de la sécurité au CSCE doit tenir un registre qui comprend la marque, le modèle et le numéro de série de chaque DEA installé sur un site/une école.

#### 3. Entretien du DEA

- La direction d'école (ou son délégué) doit s'assurer qu'un contrôle visuel du DEA et de l'équipement est effectué mensuellement et documenté.
- La personne responsable de la santé et sécurité au CSCE assurera la liaison avec les services d'urgence (EMS) locaux pour les informer de l'emplacement du DEA dans chaque site couvert par le service.
- Les coûts de remplacement des électrodes et des piles utilisées après une urgence seront pris en charge par les budgets du bureau central.
- L'utilisation du DEA sera documentée à l'aide du formulaire destiné à cet effet et ce formulaire sera déposé auprès de la personne responsable de la santé et sécurité au CSCE dans les 72 heures suivant l'incident.

#### 4. Formation

La partie sur la RCP et le DEA (CPR-AED) qui se trouve maintenant dans le cours de secourisme d'urgence et de secourisme standard est suffisante pour faire fonctionner le DEA. De plus, si l'opérateur du 911 le demande, toute personne peut utiliser le DEA en cas d'urgence en suivant les instructions de l'opérateur du 911 et les instructions vocales du DEA. Le personnel formé en premiers soins et la disponibilité du DEA seront indiqués dans le plan de premiers soins exigé par le Alberta Occupational Health and Safety Code (2006). La *Emergency Medical Aid Act* albertaine prévoit une clause d'exonération de responsabilité pour les secouristes, à condition qu'ils fonctionnent dans le cadre de leur formation et qu'ils ne soient pas considérés comme ayant commis une négligence grave. La surveillance médicale (d'un médecin) n'est plus requise en Alberta pour ces dispositifs. Les demandes de renseignements sur la formation doivent être adressées à la trésorière corporative.

#### 5. Utilisation du DEA

Puisque le DEA ne permet pas de délivrer un choc à moins qu'un rythme cardiaque reconnu ne soit détecté, l'utilisation est limitée à des circonstances très précises qui ne conduisent pas facilement à une utilisation inappropriée. Il est attendu :

#### Rôles de l'intervenant d'urgence/du secouriste

- Évaluer la sécurité de la scène (c'est-à-dire s'assurer que la victime ne fait pas partie d'un circuit électrique)
- Déterminer la réactivité de la victime.
- Placer un appel au système EMS/911 - obtenir le DEA
- Vérifier la respiration de la victime
- Commencer la RCP si celle-ci ne respire pas/ne répond pas/faible circulation cutanée (le plus souvent, couleur de la peau très pâle).
- Appliquer les électrodes du DEA et activer l'appareil dès que possible.
- Suivre les instructions vocales du DEA pour l'application des chocs (si nécessaire), la RCP et l'analyse des rythmes cardiaques. **SI UN CHOC DOIT ÊTRE ADMINISTRÉ - S'ASSURER QUE PERSONNE NE TOUCHE LA VICTIME POUR ÊTRE CERTAIN QU'AUUCUN CHOC SECONDAIRE N'EST DONNÉ AUX RÉPONDANTS (CLEAR!)**
- Continuer à utiliser le DEA et la RCP jusqu'à l'arrivée des services d'urgence ou jusqu'à ce que les répondants ne soient pas physiquement capables de continuer (épuisement).
- L'utilisation des DEA est autorisée aux groupes d'utilisateurs, la responsabilité de fournir des secouristes formés incombe au groupe d'utilisateurs.

## 6. **Quoi faire après l'accident**

Après le déploiement des défibrillateurs externes automatisés, la direction d'école doit s'assurer que :

- La personne responsable de la santé et sécurité pour le CSCE est informée de l'événement.
- Le formulaire F-161 est complété
- Les rapports SST (OH&S) sont complétés si nécessaire.
- Le rapport de la *Workers' Compensation Board* est rempli si nécessaire.
- L'entretien du DEA est assuré en remplaçant les piles et les tampons.
- Les employés ou le personnel impliqué dans l'incident sont orientés vers les services d'aide aux employés.

### **Références**

Alberta Occupational Health and Safety Regulation AR62/2003  
Alberta Occupational Health and Safety Code (2009) Parts 2, 3 and 11  
Alberta Emergency Medical Aid Act E-7 (2009)